

Conditions d'utilisation supplémentaires pour l'outil d'importation de données du programme Connected Citizens de Waze et de l'API Waze Traffic Data

Dernière modification : 4 septembre 2019

Vous êtes tenu d'utiliser l'outil d'importation de données du programme Connected Citizens de Waze et l'API Waze Traffic Data dans le respect des [Conditions d'utilisation de Google](#), des [Conditions d'utilisation des API Google](#) ainsi que des présentes conditions d'utilisation supplémentaires (les "**Conditions supplémentaires du programme Connected Citizens de Waze**"). Ensemble, les conditions d'utilisation de Google, les conditions d'utilisation des API Google et les Conditions d'utilisation supplémentaires du programme Connected Citizens de Waze constituent le "**Contrat**". Si vous utilisez les données API ou Waze en tant qu'interface vers, ou en collaboration avec d'autres produits ou services Google, les conditions d'utilisation de ces autres produits ou services Google s'appliquent également.

1. Autorité compétente pour accepter les conditions. Si vous acceptez ce Contrat au nom d'une administration publique, d'une entreprise ou de toute autre entité, vous représentez et garanzissez que : (a) vous avez la capacité juridique nécessaire pour lier cette administration publique, entreprise ou autre entité à ce Contrat ; (b) vous avez lu et compris ce Contrat ; et (c) vous et l'administration publique, entreprise ou entité que vous représentez acceptez ce Contrat. Si vous n'avez pas la capacité juridique nécessaire pour lier cette administration, entreprise ou entité, vous ne devez pas accepter ce Contrat.

2. Données concédées sous licence.

2.1. À Google.

(a) Octroi de licence. Lorsque vous importez des données à l'aide de l'outil d'importation de données du programme Connected Citizens de Waze ("**Outil d'importation Waze**") ou vous fournissez activement des données à Google d'une autre manière, vous concédez à Google une licence mondiale, non exclusive et exempte de redevance pour utiliser les données importées en lien avec les produits et services Google, et ce pendant (i) toute la durée des droits de propriété intellectuelle applicables à ces données, ou (ii) la période maximale autorisée par la loi applicable si la période (ii) est moins longue que la durée indiquée dans le (i).

(b) Droits. Vous déclarez et garanzissez que vous avez, et conserverez, tous les droits nécessaires pour octroyer cette licence à Google.

2.2. À vous.

(a) Octroi de licence. Lorsque vous utilisez l'API Waze Traffic Data ("**API Waze**") ou que vous avez accès aux données Waze par le biais de n'importe quel autre service Google, Google vous concède une licence non exclusive et exempte de redevance pour les utilisations prévues ci-après, en vertu des [Conditions d'utilisation des API Google](#) et des Conditions supplémentaires du programme Connected Citizens de Waze :

- (i) utiliser l'API Waze en interne pour accéder aux données de trafic Waze ;
- (ii) utiliser ces données de trafic Waze en interne dans votre infrastructure de gestion du trafic et vos centres de gestions de crises, dans le seul but d'améliorer les conditions de trafic ; et
- (iii) incorporer et partager les données de trafic Waze en temps réel dans un service de notification des incidents de trafic aux utilisateurs qui vous appartient et que vous contrôlez vous-même.

(b) Limitations de licence.

- (i) Vous devez uniquement utiliser l'API Waze dans les zones géographiques couvertes par les données que vous avez importées dans Waze.
- (ii) Vous pouvez uniquement utiliser l'API Waze durant la période où vos données sont concédées sous licence à Google, comme stipulé à la section 2.1.
- (iii) Vous n'êtes pas autorisé, et vous ne pouvez pas autoriser un tiers, à effectuer ce qui suit, sauf si vous avez obtenu l'autorisation écrite préalable de Google :

(A) utiliser l'API Waze, les données Waze ou l'Outil d'importation Waze d'autres manières que celles expressément autorisées par le présent Contrat (par exemple, il est interdit de détourner l'usage de l'Outil d'importation et des données Waze) ;

(B) partager ou publier des données Waze historiques ou agrégées, ou des analyses des données Waze ; ou

(C) utiliser les données Waze pour créer un produit ou un service qui offre des fonctionnalités identiques, ou comparables, à celles du service Waze (par exemple, il est interdit de créer une application de navigation à l'aide de l'API Waze).

(iv) Vos services qui utilisent des données Waze ne doivent pas (et ne doivent pas raisonnablement permettre à des tiers autres que vos sous-traitants approuvés par Google de) :

(A) incorporer des données Waze dans des produits ou services tiers ; ou

(B) utiliser des données Waze à des fins commerciales.

2.3 Sous-licence.

(a) Google pourra octroyer une sous-licence sur les droits de licence stipulés à la section 2.1 à

(i) ses sociétés affiliées ; et

(ii) aux utilisateurs (dans la mesure nécessaire afin de leur permettre d'utiliser les produits et services Google).

(b) Vous pouvez octroyer une sous-licence sur les droits de licence stipulés à la section 2.2 aux sous-licenciés autorisés par écrit par Google (sans accorder de droits supplémentaires aux sous-licenciés), dans les conditions suivantes :

(i) les contrats que vous avez passés par écrit avec vos sous-licenciés autorisés doivent garantir une protection des données Google et Waze au moins équivalente à celle prévue dans le présent Contrat ;

(ii) vous ne devez pas facturer des frais d'accès aux données Waze à vos sous-licenciés autorisés ;

(iii) vos sous-licenciés autorisés doivent exercer leurs droits de sous-licence uniquement dans le cadre de l'utilisation de votre service de notification des incidents de trafic aux utilisateurs ; et

(iv) vous restez responsable des actes et des manquements de vos sous-licenciés autorisés.

2.4 Attribution.

(a) Par vous. Lorsque vous utilisez des données Waze dans votre ou vos services, vous devez fournir l'attribution à Waze selon les [Consignes d'attribution du programme Connected Citizens de Waze](#).

(b) Par Google. Lorsque Google utilise vos données signalant des fermetures de routes ou des incidents de circulation dans ses produits ou services, Google vous attribue cette utilisation selon le même modèle d'attribution qu'il applique aux autres concédants de licence dans une situation similaire, sous réserve de limitations de facteur de forme ou techniques (par exemple, des contraintes d'espace sur les écrans ou des résultats de recherche textuelle ou vocale).

(c) Licences portant sur des signes distinctifs. Chaque partie concède à l'autre une licence mondiale, non exclusive et exempte de redevance pour utiliser ses signes distinctifs mais uniquement dans le cadre de ses obligations d'attribution prévues à la section 2.4 et, en cas d'accord, de ses droits de promotion prévus à la section 4.4 (Promotion). La clientèle, les droits et les avantages découlant des caractéristiques de la marque bénéficieront uniquement au propriétaire des signes distinctifs, et celui-ci conservera tous les droits sur ses signes distinctifs.

2.5 Conservation des droits. Entre les parties :

(a) vous conservez tous les droits sur vos données importées ; et

(b) Google conserve tous les droits sur

(i) l'API Waze, les données Waze, l'Outil d'importation Waze ou tout autre service Google associé ;

- (ii) tous les produits et services Google, et
- (iii) tout contenu créé, publié ou utilisé en lien avec les produits et services Google, y compris (A) tout contenu généré par les utilisateurs (par exemple, les corrections ou vérifications de vos données importées effectuées par les utilisateurs de Waze) ; et (B) tout contenu créé par Google (par exemple, les corrections apportées à vos données importées par l'équipe de contrôle qualité de Google).

2.6 Absence d'autres limitations . Aucune stipulation du présent Contrat :

- (a) n'oblige une partie à utiliser les données de l'autre partie ;
- (b) ne limite une partie dans l'utilisation de contenus qu'elle obtient par ailleurs ; ou
- (c) ne limite une partie dans l'exercice des droits dont elle jouit en vertu de la loi (y compris en vertu du US Copyright Act) .

3. Règles de confidentialité. Dans la mesure où aucune partie ne divulguera d'informations personnelles à l'autre dans le cadre de ce Contrat, les règles de confidentialité de Google (décrites dans les conditions d'utilisation de Google et les conditions d'utilisation des API Google) ne s'appliquent pas.

4. Confidentialité et déclarations publiques .

4.1 Définition. Les "Informations confidentielles" désignent des informations qu'une partie (ou une société affiliée) divulgue à l'autre dans le cadre de ce Contrat et qui sont signalées comme confidentielles, ou normalement considérées comme telles. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui sont développées de façon indépendante par le destinataire, qui sont transmises légitimement au destinataire par un tiers sans qu'il y ait obligation de confidentialité ou qui sont portées à la connaissance du public sans qu'il y ait eu manquement de la part du destinataire.

4.2 Obligations de confidentialité. En vertu de la section 4.3 (Exception relatives aux documents publics), le destinataire ne devra pas divulguer d'Informations confidentielles de l'autre partie, sauf aux employés, sociétés affiliées, agents ou conseillers professionnels (les "**Délégués**") qui ont besoin de connaître ces informations et qui ont l'obligation légale de les garder confidentielles. Le destinataire pourra utiliser les Informations confidentielles de l'autre partie uniquement dans le but d'exercer ses droits et de remplir ses obligations en vertu du présent Contrat. Le destinataire devra s'assurer que ses Délégués sont également soumis aux mêmes obligations d'utilisation et de confidentialité. Le destinataire pourra divulguer des Informations confidentielles quand cela est exigé par la loi et après en avoir averti le divulgateur dans un délai raisonnable, si la loi le permet.

4.3 Exception relatives aux documents publics. Si vous représentez une administration publique, les dispositions suivantes s'appliquent, en vertu de la loi applicable :

(a) Obligation de notification. Si une administration publique reçoit une demande de divulgation de documents publics, vous êtes tenu de fournir rapidement (et en tout état de cause, sous cinq jours) à Google une notification écrite où figurent tous les détails de la demande de divulgation, y compris l'identité du demandeur, les archives demandées et le délai légal de divulgation des documents.

(b) Divulgation des documents publics. Une administration publique peut divulguer les documents demandés dans le délai de divulgation légal conformément à la loi applicable sur la divulgation des documents publics, mais uniquement si : (1) Google ne reçoit pas d'ordonnance du tribunal interdisant la divulgation, (2) l'administration publique établit de façon raisonnable que les documents demandés peuvent être divulgués et (3) l'administration publique est légalement tenue de répondre à la demande de divulgation en vertu de la loi applicable sur la divulgation des documents publics.

4.4 Déclarations publiques. En vertu de la section 4.3, aucune des parties ne peut faire de déclaration publique concernant le programme Connected Citizens sans en avoir été préalablement autorisée par écrit par l'autre, mais les parties sont autorisées à divulguer la participation d'une administration publique au programme Connected Citizens. Chaque partie devra examiner les demandes d'approbation de l'autre, et y répondre, dans les délais les plus brefs.

5. Absence d'obligations d'indemnisation. Aucune des parties n'a d'obligation d'indemnisation à remplir dans le cadre du Contrat. La deuxième phrase dans la section des conditions d'utilisation de Google

intitulée "Utilisation de nos Services par une entreprise" ainsi que le contenu de la section "Indemnisation" des conditions d'utilisation des API Google ne s'appliquent pas dans le cadre de ce Contrat.

6. Résiliation . Chaque partie peut mettre fin à ce Contrat pour quelque motif que ce soit, sous réserve d'adresser à l'autre un préavis écrit au minimum soixante jours (60) avant. En cas de résiliation du présent Contrat, quel qu'en soit le motif (contractuel ou autre) : (a) chaque partie devra arrêter de fournir des données à l'autre ; (b) vous devrez arrêter d'utiliser l'API Waze, les données Waze et l'Outil d'importation Waze ; et (c) les sections ci-après survivront (tout comme les autres sections devant survivre explicitement ou implicitement) : les [Conditions d'utilisation de Google](#) ; l'ensemble des conditions définies ; les sections 2.1, 2.3(a), 2.4(b), 2.4(c), 2.5, 2.6, 3, 4, 5, 6 et 7.

7. Généralités.

7.1 Sociétés affiliées, consultants et sous-traitants. Google pourra faire appel à ses sociétés affiliées, consultants et sous-traitants dans le but de remplir correctement ses obligations et d'exercer ses droits en vertu du présent Contrat, sous réserve que ces parties soient soumises aux mêmes obligations que Google.

7.2 Force majeure. Aucune partie ne saurait être tenue responsable d'une mauvaise performance ou d'un retard dans la mesure où celle-ci ou celui-ci est causé par des circonstances échappant raisonnablement à son contrôle.

7.3 Absence de mandat . Ce Contrat n'établit aucune relation de mandat, de partenariat ni de joint-venture entre les parties.

7.4 Avenants. Tout avenant doit être présenté par écrit et signé par les deux parties, et stipuler expressément qu'il modifie les conditions du présent Contrat.

7.5 Administrations publiques. Si vous représentez une administration publique, les conditions suivantes s'appliquent :

(a) Loi applicable.

(i) Pour les administrations publiques (autres que les administrations publiques fédérales des États-Unis), la section des [Conditions d'utilisation de Google](#) relative à la loi applicable et à la juridiction compétente est supprimée.

(ii) Pour les administrations publiques fédérales des États-Unis, la section des [Conditions d'utilisation de Google](#) relative au droit applicable et à la juridiction compétente est remplacée dans son intégralité par le texte suivant :

"Le présent Contrat est régi par la législation des États-Unis d'Amérique et doit être interprété conformément à celle-ci, sans égard aux conflits de lois. Dans les limites exclusivement autorisées par la loi fédérale : (A) les lois de l'État de Californie (à l'exception des principes énoncés en cas de conflit de lois) s'appliqueront en l'absence de loi fédérale applicable ; et (B) toute contestation liée ou relative au présent Contrat ou aux Services sera exclusivement plaidée auprès des tribunaux fédéraux du Comté de Santa Clara en Californie. Les parties consentent à se soumettre à la juridiction personnelle de ces tribunaux."

(b) Droits restreints du gouvernement des États-Unis. Tout accès à l'API Waze, aux données Waze et à l'Outil d'importation Waze ainsi que toute utilisation de ces produits ou données par ou pour les administrations fédérales des États-Unis sont soumis aux restrictions stipulées dans la section "Droits restreints du gouvernement des États-Unis" incluse dans les [Mentions légales pour Google Maps/Google Earth et les API Google Maps/Google Earth](#).

7.6 Conflits de langue. Si ce Contrat est traduit dans une autre langue et en cas de contradiction entre la version anglaise et la version traduite du présent Contrat, le texte anglais prévaut.

7.7 Communication. Vous acceptez de recevoir des communications de la part de Google, y compris des annonces de service, des messages administratifs, des offres et d'autres informations en rapport avec le Programme et votre utilisation de l'API, par e-mail, SMS et autres canaux. Vous pouvez choisir de ne plus recevoir certaines de ces communications.